

## **AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018**

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019**

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Pensions d'invalidité	6329	
Abattement spécial de 10%	633	
Salaires, pensions, rentes nets	5696	5696
Revenu brut global		5696
Revenu imposable		5696
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		0
Montant net de votre imposition		0

TMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net

Au vu des éléments que vous avez déclarés,  
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### **Revenu fiscal de référence (25)**

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 16/07/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par l'organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable.

### Taux pour le foyer

0.00%

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIERS	RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE	ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
D		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS		1,00